

EX-DUO + (Partie A)

Section 1. Identification

Identificateur du produit : EX-DUO + (Partie A)

Code du produit : 60414, 60415, 60416, 60417

Autre moyen d'identification : EX-DUO + (Partie A) Brillant / Semi-brillant / Satin / Mat

Usage recommandé : Finition de polyuréthane à base d'eau pour sols sportifs en bois.

Données relatives au fournisseur :

Finitec inc. Produits de Plancher

150 Léon-Vachon

St-Lambert-de-Lauzon

Québec, Canada, G0S 2W0

Téléphone : 418-889-9910

Télécopieur : 418-889-9915

info@finitec-inc.com

<http://www.finitec-inc.com>

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Transport : CANUTEC 613-996-6666

Médicale : Centre Anti-Poison du Québec 1-800-463-5060

Section 2. Identification des dangers

Classification :

Aucune

Mention d'avertissement : Aucune

Mention de danger :

Aucune

Conseils de prudence :

Aucun

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	1 - 5
Propylène glycol	57-55-6	1 - 5
Éther monobutylique de dipropylèneglycol	29911-28-2	1 - 1,5

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Inhalation :

En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Traiter en fonction des symptômes.

Symptômes et effets aigus les plus importants :

Peut causer une irritation modérée des yeux et une irritation légère de la peau en cas de sensibilité cutanée.

Symptômes et effets chroniques les plus importants :

Aucun effet ou symptôme chronique connu.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Ininflammable

Point d'éclair :

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation :

Aucune donnée disponible

Produits de combustion :

Aucun connu

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Utiliser les moyens d'extinction les plus appropriés aux matières environnantes.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions relatives à l'environnement :

Ne laissez pas le produit entrer dans des canalisations.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Composant	CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	VEMP	100 ppm	CNESST
		VECD	150 ppm	CNESST

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Clair

Odeur : Légère

Point de congélation/de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Apparence : Translucide

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

pH : 8,2 +/- 0,4

Solubilité : Miscible

Densité : 1,04 - 1,05

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité chimique : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

Conditions à éviter : Matériaux incompatibles, chaleur excessive

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts et acides forts.

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Composant	CAS	Valeur
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	DL ₅₀ Orale : Rat = 5230 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 9500 mg/kg
Propylène glycol	57-55-6	DL ₅₀ Orale : Rat = 21700 mg/kg DL ₅₀ Orale : Souris = 24800 mg/kg DL ₅₀ Orale : Chien = 22000 mg/kg DL ₅₀ Orale : Lapin = 19300 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 20800 mg/kg CL ₅₀ Inhalation : Rat = 44900 mg/m ³ - 4h
Éther monobutylique de dipropylèneglycol	29911-28-2	DL ₅₀ Orale : Rat = 1479 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 5350 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau :

Éther monobutylique de dipropylèneglycol : Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Éther monobutylique de dipropylèneglycol : Peut causer une irritation aux yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non applicable

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

Cancérogénicité :

Non applicable

Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Non applicable

Danger par aspiration :

Non applicable

Voies d'entrées potentielles :

Non applicable

Section 12. Données écologiques

Toxicité :

Composant	CAS	Valeur
Éther monobutylique de dipropylène glycol	29911-28-2	CL ₅₀ - Poissons 841 mg/L - 96h CE ₅₀ - Daphnia magna 1000 mg/L - 48h

Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

Autres effets nocifs :

Donnée non disponible

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

Aucune Classification TMD/DOT/IMDG/IATA

Section 15. Informations sur la réglementation

Informations générales sur le produit :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient toutes les informations requises.

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2020-09-04

Version :

1,00

Validé par :

Toxyscan inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- *REPTOX de la CNESST*
- *RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.*
- *Fiches signalétiques des composantes du fabricant.*
- *Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).*
- *Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.*
- *SGH (rev.8) (2019) système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques – Nations Unies*